



POITOU-CHARENTES

## DISPOSITIF DE SUBVENTIONNEMENT REGIONAL 2019 MODALITES DE PRISES EN CHARGE

Conformément aux années antérieures et à la décision du Conseil Régional de Gestion du 14 décembre 2018, la délégation Poitou-Charentes poursuivra en 2019 la prise en charge (des ARF N) des préparations aux concours et formations diplômantes hors master selon les modalités décrites ci-dessous :

| Descriptif général des préparations aux concours et des formations diplômantes  | Tous les établissements   |   |
|---|---|---|
| <p><i>Préparations aux concours (100 % des frais pédagogiques pris en charge)</i></p> <p>Le champ circonscrit porte exclusivement sur :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>◆ Les actions de préparation à l'accès aux centres de formation</li><li>◆ Les actions de préparation permettant l'accès à un grade supérieur, sous réserve que ces préparations ne soient pas prévues dans le Plan d'Action Régional, financé sur les crédits mutualisés.</li></ul> <p><i>Formations diplômantes – hors master (50 % des frais pédagogiques pris en charge)</i></p> <p>Cette subvention vise les formations diplômantes hors master qui sont enregistrées dans le registre national des certifications professionnelles : <a href="http://www.rncp.cncp.gouv.fr">www.rncp.cncp.gouv.fr</a></p> <p>Les diplômes universitaires sont également concernés.</p> | <input checked="" type="checkbox"/> Individuel<br><input checked="" type="checkbox"/> Collectif | <input checked="" type="checkbox"/> Individuel<br><input checked="" type="checkbox"/> Collectif |

**Les établissements devront impérativement adresser la convention de formation.**